

Bordeaux, le 11 février 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

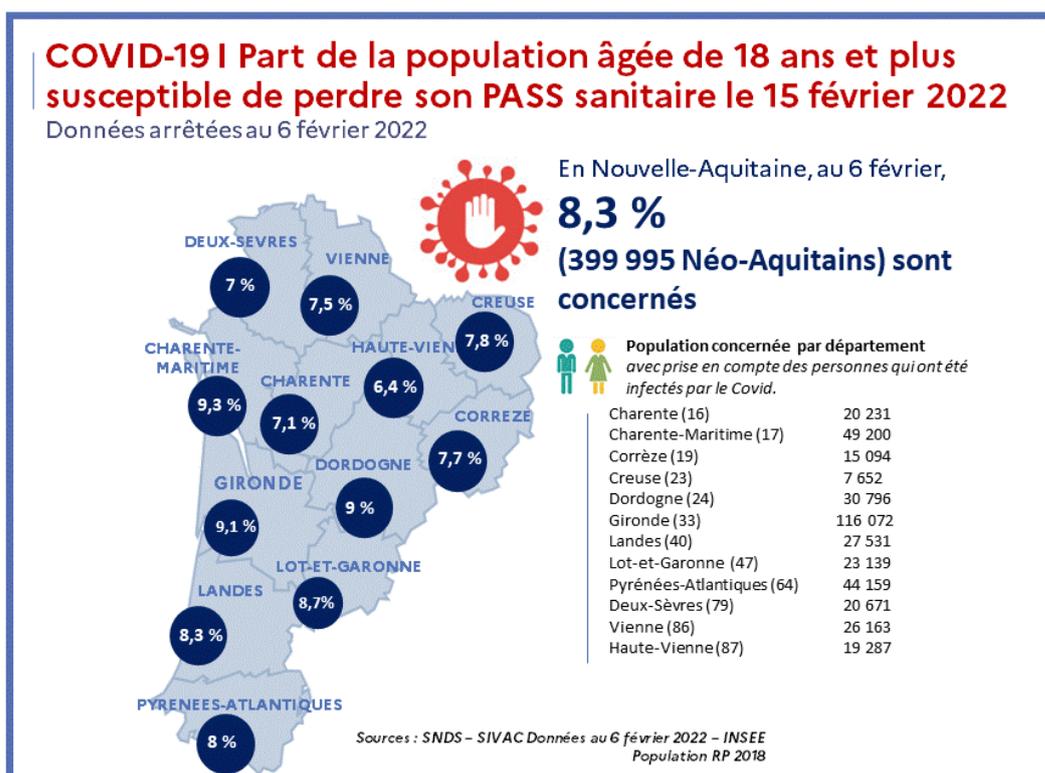
### Point d'information COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine

**| Toujours 8 % de Néo-Aquitains qui risquent la désactivation de leur passe le 15 février : plusieurs créneaux de vaccination sont ouverts (week-end compris) pour rattraper ce retard**

L'épidémie est toujours active en Nouvelle-Aquitaine, même si on observe une diminution du taux d'incidence depuis quelques jours (3 415 / 100 000 habitants contre 4 000 la semaine précédente). La vaccination s'est révélée très efficace pour éviter les formes graves du virus. On observe d'ailleurs que les hospitalisations en soins critiques restent à ce jour maîtrisées : c'est bien la preuve de l'efficacité du rappel contre les formes graves de covid19.

**La dose de rappel renforce très fortement l'immunité et reste indispensable à une bonne protection contre la COVID même s'il n'empêche pas toutes les contaminations.** Le rappel peut être effectué en période épidémique, y compris pour les personnes contact avec un test négatif. **L'échéance du 15 février est proche, il faut sans attendre prendre rendez-vous. Des opérations de vaccination sans rendez-vous sont aussi organisées ce week-end dans certains centres de vaccination.** Plusieurs créneaux de vaccination sont disponibles sur [sante.fr](https://sante.fr).

[La liste des opérations de vaccination sans rendez-vous ce week-end.](#)



**Pour les personnes qui ne seraient pas encore éligibles à la dose de rappel (4 mois au plus tard après sa 2<sup>ème</sup> injection), le certificat de vaccination initiale (monodose ou deux doses) reste valide et permet de conserver son passe vaccinal.**

**Pour les personnes infectées après deux doses de vaccin, elles conservent leur passe vaccinal même sans dose de rappel, une infection au Covid équivalant à une injection.**

**Enfin, Les personnes qui s'engagent dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « passe vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.**

**Les personnes de 16 et 17 ans n'ont pas l'obligation de faire leur rappel pour conserver leur passe vaccinal, même si ce rappel est fortement recommandé. Les 12-15 ans ne sont pas soumis au passe vaccinal.**

Pour **connaître la date de fin de validité de son passe vaccinal**, un simulateur proposé par l'Assurance Maladie est disponible sur le site Ameli.fr [Simulateur mon rappel vaccin Covid. Il est également accessible via l'application « TousAntiCovid ».](#)

- **Actualisation de l'attestation de vaccination sur le site ameli.fr de l'Assurance maladie**

Les personnes qui ont reçu **une dose de vaccin avant ou après une infection au Covid-19 puis une dose de rappel avant le 1<sup>er</sup> février 2022** doivent mettre à jour leur attestation de vaccination pour garder un passe vaccinal valide.

Pour actualiser son attestation de vaccination, il suffit d'en télécharger une nouvelle version depuis le téléservice <https://attestation-vaccin.ameli.fr> puis de l'importer dans l'application TousAntiCovid, en cliquant sur « Scanner un QR Code ».

[Mettre à jour son attestation de vaccination : mode d'emploi.](#)

[Passe vaccinal – Site Ameli.fr](#)

[Foire aux questions \(Faq\) passe vaccinal](#)

**| Tension hospitalière toujours forte en Nouvelle-Aquitaine : ne vous déplacez pas aux urgences mais appelez le 15 si votre médecin traitant n'est pas disponible**

**La nuit et le week-end, les patients sont invités à contacter le 15 avant de se déplacer directement aux urgences.** Grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers du SAMU (appel au 15), le patient sera orienté, en fonction de la gravité de son état et de son besoin de prise en charge.

En fonction de la situation, le patient pourra :

- Bénéficier **de conseils médicaux par téléphone** ;
- Être orienté vers le **médecin de garde** ;
- Être dirigé **vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique** ;
- Ou bénéficier du déplacement **d'une équipe médicale** sur place.

Par ailleurs, chaque médecin traitant a un rôle pivot du dans le parcours de soins coordonné de leur patient.

**En journée, et sauf en cas d'urgence vitale, les patients sont invités à le contacter en priorité afin de ne pas saturer les services d'urgences.**

**Face à l'urgence, ayons les bons réflexes !**

L'application de ces principes est de nature à **garantir une bonne orientation des patients et contribuer à désengorger les services d'urgences**, en limitant le nombre de patients se présentant spontanément dans ces services pour des motifs autres que l'aide médicale urgente.

[Rendez-vous sur le site de l'ARS pour en savoir plus sur la campagne et télécharger les supports](#)

## Retour sur le webinaire « vaccination des enfants » organisé par l'ARS, mercredi 09/02 en soirée : l'occasion pour les parents de se faire leur propre opinion



L'ARS organisait, hier soir, un webinaire ouvert à tous les parents pour parler vaccination des enfants, avec le Dr Marion Favier, pédiatre infectiologue aux urgences du CHU de Bordeaux et le Dr Sylvie Quelet, Directrice déléguée à la Santé publique et aux environnements à l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Les évolutions régulières de la maladie depuis deux ans, les mesures sanitaires mises en place, la stratégie vaccinale adoptée conduisent les parents à se poser des questions légitimes sur la vaccination de leur enfant. L'objet de ce webinaire était de partager avec le grand public les connaissances sur la maladie et les vaccins, afin de permettre aux parents de prendre une décision éclairée.

En France, la décision de proposer la vaccination aux enfants de 5 à 11 ans était conditionnée aux retours des études initiées aux Etats Unis, là où la vaccination des enfants a commencé en novembre 2021 et qui prouveraient un bénéfice individuelle de la vaccination.

En effet, la vaccination a certes un intérêt collectif indéniable permettant de diminuer la circulation du virus et toutes ces conséquences : fermetures des classes, protection des personnes fragiles et de nos hôpitaux...mais l'on sait mieux à présent que la vaccination des enfants a un intérêt individuel et pas seulement pour les enfants fragiles. Le syndrome de PIMS en est un exemple. Touchant 20 enfants par semaine en France (37 cas en Nouvelle-Aquitaine depuis le début de l'épidémie), il se déclare environ 4 semaines après une infection au coronavirus, même chez des enfants ayant fait une forme peu ou pas symptomatique. Les études montrent que le risque de PIMS chez les enfants non vaccinés est de 1 sur 4 000 alors que chez les enfants vaccinés, il n'est plus que de 1 sur 1 million.

Ce webinaire a été l'occasion de partager ces dernières connaissances, de répondre aux parents sur la sécurité des vaccins et de préciser les modalités pratiques de la vaccination des enfants : questionnaire médical, autorisation nécessaire d'un seul parent...et rappeler aussi qu'il est maintenant possible de vacciner son enfant en ville chez un professionnel de santé (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme).

Pour reVISIONNER ce webinaire, avec en première partie une courte présentation par nos intervenants (épidémiologie, chiffres de vaccination, taux de vaccination en Europe...) puis les réponses aux questions reçues par chat des parents, rendez-vous :

<https://bit.ly/34yL5rG>

Contact presse  
ARS Nouvelle-Aquitaine  
06 65 24 84 60  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)